

Des prénoms révolutionnaires en France

Pierre-Henri Billy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/125>

DOI : 10.4000/ahrf.125

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2000

Pagination : 39-60

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Pierre-Henri Billy, « Des prénoms révolutionnaires en France », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 322 | octobre-décembre 2000, mis en ligne le 21 février 2006, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/125> ; DOI : 10.4000/ahrf.125

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Des prénoms révolutionnaires en France

Pierre-Henri Billy

- 1 Tout, ou presque, a été dit des prénoms révolutionnaires. Une terminologie a été dressée (prénoms de rupture, de compromis, ambigus), des classements thématiques ont été conçus.
- 2 En confrontant tous les travaux publiés sur les prénoms dits révolutionnaires, une impression se dégage tel prénom a nécessairement telle motivation, quels que soient le lieu et la date d'attribution. Ce "manichéisme" se retrouve dans les ouvrages d'onomastique, en particulier d'anthroponymie un nom a une motivation quels que soient le lieu et la date d'attribution, mais aussi le porteur du nom. Or, la recherche de terrain liée à celle menée à l'échelle du territoire français montre qu'il n'en est rien quel que soit le nom propre.
- 3 Pour rechercher non point les causes du phénomène des prénoms révolutionnaires, mais les origines des prénoms portés par chaque personne – car telle est la singularité du nom propre –, nous avons effectué le relevé de tous les prénoms (traditionnels ou révolutionnaires) portés sur les registres de naissances de 1793 à l'an IV, dans au moins une grande ville par département français (actuel) et dans les chefs-lieux de cantons de deux départements (Puy-de-Dôme et Tarn) et de paroisses d'un diocèse (Lavaur). L'étude de cet imposant corpus (des centaines de milliers de prénoms) et des nombreuses publications consacrées aux prénoms révolutionnaires nous conduit, à la lumière de notre propre expérience onomastique dans l'étude des noms de baptême, des noms de famille, des surnoms et des noms de lieux, à jeter un regard autre sur les prénoms donnés à la Révolution.
- 4 Tout travail doit comporter, pour commencer, la définition du sujet. Il est cependant une exception notable : l'ouvrage si précieux de Nicoline Hörsch, *Republikanische Personennamen. Eine anthroponymische Studie zur Französischen Revolution*, ne nous indique pas en quoi un prénom peut être révolutionnaire ou, selon sa terminologie, républicain. Ne considérant pas comme évidente la définition de "prénom révolutionnaire", s'il en est une, nous procéderons à une démarche inverse : étudier quelques aspects des prénoms

d’abord, pour arriver ensuite à une définition des critères qui fondent le prénom révolutionnaire.

- 5 Selon notre méthode qui consiste, pour l’essentiel, à un dépouillement aussi complet que possible dans le temps et dans l’espace afin d’éviter toute généralisation préjudiciable, nous citerons de nombreux exemples qui montrent tant la diversité et la complexité du sujet que les différents processus, notamment mentaux et intellectuels, qui conduisent au choix des prénoms.
- 6 Il s’agit de ne pas confondre, ce qui est fait trop souvent, motivation d’un prénom et motivation du choix d’un prénom. La motivation de *Maratine* réside en sa formation dérivative sur *Marat* ; la motivation du prénom *Marat* est révolutionnaire à partir de 1793 ; la motivation du choix du prénom *Marat* n’est, elle, pas unique mais plurielle comme le démontreront certains exemples.
- 7 Le nom choisi peut être celui du nom de la ville d’habitation : *Auguste Marseille* est né à Marseille en 1795¹. L’enfant peut recevoir le nom du saint éponyme du lieu d’habitation, alors que la paroisse est dédiée à un autre patron : *Sever* est déclaré le 30 germinal an II à Saint-Sever (Calvados). De même, l’enfant peut-il hériter du nom révolutionnaire de la commune : à Francval, ci-devant Arpajon (Essonne), est déclaré le 16 frimaire an II un garçon prénommé *Francval* ; à Port-Malo, ci-devant Saint-Malo, le 19 pluviôse an II, l’enfant déclaré *Brutus Malo* a pour témoin le commandant du bataillon de Montfort le Brutus (Ille-et-Vilaine). Le nom peut aussi être le nom antique de la cité, qui n’est pas repris dans la toponymie révolutionnaire : à Hyères (Var), antique *Olbia*, naît une *Marie Olbie* en 1790, et ce nom sera donné aussi sous la forme masculine *Olbius* jusqu’en 1801. En outre, il peut être le nom d’une commune dont on veut rappeler les liens institutionnels avec sa propre commune de résidence : le procureur de la commune de Marseille baptise son fils *Gabriel Marseille Allauch*, le 8 avril 1790, à la suite d’un pacte fraternel échangé entre les deux communes le 3 mars précédent². Il arrive que le nom soit celui de la ville d’origine : à Tours est déclaré le 28 août 1793 *Auguste Joinville*, “né le 12 à Joinville où il n’a pu être enregistré, ses père et mère suivant l’armée”.
- 8 Il peut être aussi le nom de la section d’habitation : le 30 vendémiaire an II, un notaire d’Orléans “a donné les prénoms d’*Augustin Paschal* (à son fils) et a ajouté celui de *Lepelletier* pour se conformer à la délibération prise le vingt-huit présent mois par la section de ce nom qui le lui a offert” ; dans la même ville, un menuisier habitant la section de Gemmapes appelle sa fille *Rose Gemmapes* le 16 germinal an II ; le 28 décembre 1793, un habitant de la section de La Montagne à Dieppe (Seine-Maritime) appelle son fils *Pierre Zéphirin de la Montagne* ; au Havre, en l’an II, quatre enfants nés dans la section Marat portent son nom, autant que dans les quatre autres sections réunies. D’un quartier : le quartier de La Montagne à Quimperlé (Finistère), qui tient son nom depuis plusieurs siècles, est l’éponyme en l’an II de plusieurs enfants dudit quartier ; ou d’une montagne symboliquement dressée sur une place : *Montagne Désirée* est ainsi nommée le 20 prairial an II à Chartres, “en présence des trois corps administratifs réunis, de la Société populaire et de grand nombre d’autres citoyens assemblés sur la montagne pour y célébrer la fête de l’éternel”. Ou de la rue : la mère de *Lombard Raison*, déclaré le 27 brumaire an II à Paris, habite rue des Lombards ; le père de *Républicain Jean Jacques Marie Mathieu Brutus*, déclaré le 15 août 1793, habite rue Brutus à Bourg(-en-Bresse), de même que le père de *Jasmin Patriote Républicain*, déclaré le 11 germinal an II, habite place de la République à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) – en l’an X, un enfant trouvé rue de l’Égalité à Avranches (Manche) est nommé *Nicolas Égalité* ; le nom de la rue suscite aussi l’association d’idées : le

27 thermidor an II, est déclaré *Legrand Rousseau* dont le père habite rue Émile à Toulouse. Le nom du lieu-dit où la mère a accouché sert parfois de prénom à l'enfant, même légitime : c'est le cas de *Veauvoir*, garçon né à Veauvoir (Cher) et déclaré le 23 fructidor an II à Bourges. Le nom du département est aussi honoré, amené par la présence à l'acte d'un député à la Convention comme *Pierre Élie Finistère* déclaré à Brest le 12 septembre 1792 ; ou par la profession du père, tel ce "concierge au département du Gers" qui prénomme son fils *Barra Gers*, le 13 floréal an II à Auch.

- 9 Le nom peut être un nom de famille. Celui du père : ainsi *Tartelin* est-il le fils de Jacques Tartelin en l'an III à Dijon ; ou évoquant le nom du père, tel celui de *Cornélie*, déclarée à Tours le 25 brumaire an III par son père, Monsieur Corneille. Celui de la mère : comme *Bonnefoy*, fils du directeur de la comptabilité des hospices militaires de Toulouse, déclaré le 19 pluviôse an III³. Ou celui du parrain, comprenant ses prénom et nom : ainsi *Georges Louis Gilbert Washington* est-il le fils du célèbre marquis de La Fayette, ainsi baptisé en 1779 ; ou du témoin, reprenant ainsi une ancienne tradition, tel *Milan*, déclaré à Chartrettes (Seine-et-Marne) le 25 nivôse an II ; à Guînes (Pas-de-Calais), en messidor an II, un enfant est appelé *LePelletier*, du nom d'un témoin à l'acte et non pas du martyr de la Révolution (de même au Mans le 16 ventôse an II) ; à Châlons-sur-Marne, le 7 pluviôse an II, un garçon est appelé *Pflieger Lamontagne*, du nom de Jean Adam Pflieger, représentant à la Convention et témoin à l'acte ; à Châteauroux, le 20 brumaire an III, *Antoine Lorier* tient son prénom du nom du témoin⁴. Ou le nom de l'officier public : le 11 thermidor an II, un fils naturel de Nîmes est prénommé par la sage-femme *Marcelin Barra*, du nom de l'officier public qui rédige l'acte et chez qui la mère a accouché. Ce peut être le prénom du père, comme *Patrocle Luzerne*, fils de *Patrocle*, déclaré le 2 prairial an II à Bourges ; ou de l'officier public en l'absence du père, tel *Marie Fidèle*, garçon déclaré le 11 ventôse an III à Eu (Seine-Maritime) ; ou du témoin comme *Scipion* déclaré à Ferney (Ain) le 20 pluviôse an II, *Gaucher Scevola* le prairial an II à Poitiers, ou *Pomme* le 20 ventôse an II à Châlons-sur-Marne - il ne s'agit pas du nom du calendrier, mais du nom d'une sainte vénérée à Châlons. Le prénom peut aussi évoquer le surnom du père : à Revel (Haute-Garonne), Abel Loup, dit *Marat*, prénomme sa fille *Mon souvenir du bien-aimé* le 27 nivôse an VII ; ou le nom du témoin, comme *Fleur d'Épine* déclarée à Versailles le 25 floréal an II devant Pierre Romain Lépinet.
- 10 Le 7 ventôse an II, le fils d'un ouvrier travaillant aux ateliers de Meudon (Hauts-de-Seine) est prénommé *Battellier*, du nom du représentant de la Convention chargé de la surveillance desdits ateliers, absent à l'acte.
- 11 Il arrive rarement que le choix du nom d'une personnalité vivante soit explicité : le 14 messidor an II, un membre du directoire du district de Montpellier écrit à Robespierre : "La nature vient de me donner un fils ; j'ai voulu le charger du poids de ton nom" ; plus tôt, un citoyen de Tonneins (Lot-et-Garonne) écrit le 22 août 1791 à Pétion en lui demandant "la grâce inestimable" de laisser son nom à son propre fils, ce que Pétion accorde : "Puisse le nouveau-né mêler quelquefois mon nom au vôtre". Le haut personnage peut être mort depuis peu et servir de modèle : dans une lettre publique du 25 novembre 1792, un citoyen d'Angers déclare se débaptiser *Louis* pour adopter le nom de "l'éloquent *Cerutti*. Voilà mon patron, voilà mon saint" ; de même, le 7 frimaire an II, un citoyen de Solliès (Var) déclare substituer à son prénom *Jean-Louis* celui de *Rousseau*, "nom d'un honnête citoyen cher aux siècles éclairés, d'un philosophe ami de la vérité".
- 12 Nom de famille emprunté à un défunt dont la vie constitue une référence de révolte : le 27 août 1792, le citoyen marseillais Charles Barbaroux baptise son fils *Charles Oggé*, et s'en

explique dans ses mémoires : Ogé était un haïtien mulâtre qui, voulant mettre fin à l'esclavage, a péri sous la torture des Blancs en février 1791 : "J'ai voulu que mon fils portât son nom avec le mien, parce que c'est celui d'un brave homme qui sentait sa dignité et savait la défendre".

- 13 Nom de famille commémorant un événement plutôt que l'éponyme lui-même : le 15germinal anII, un petit Marseillais est prénommé *Beauvais*, du nom du représentant de la Convention (qui s'est pendu le 8 précédent) dont l'oraison funèbre a été prononcée la veille. Pendant la fête de l'Être Suprême qui se déroule à Brest le 20 prairial an II, et après la procession des bustes de Marat et autres martyrs de la Révolution, un nouveau-né reçoit publiquement le prénom de *Théophile Marat* ; le 8avril 1793, jour de l'inauguration du buste de Le Pelletier, un citoyen auxerrois attribue à son fils le prénom de *Nicolas Pelletier*. Un père de famille donne à son fils, le 18novembre 1792, à Pont-Audemer (Eure), le nom de deux victoires récentes (Jemmapes le 6 et Bruxelles le 14) et du vainqueur : *Victor Jemmapes Dumouriez Bruxelles*. Le 20floréal anII, à Angers, la fille d'un "caporal au bataillon de Gemmap, actuellement dans la Vendée à la poursuite des brigands" est appelée *Victoire Gemmap* : en fait, la dation du nom, malgré l'apparence, fait moins mémoire de la victoire, déjà ancienne, que de la présence du père à la bataille.
- 14 D'autres événements sont aussi commémorés. Le 13germinal anII, à Toulon, un enfant est nommé *Jean-Baptiste Thémistoc* du fait que le témoin, sous-lieutenant d'infanterie de marine, avait été fait prisonnier, en rade, du vaisseau anglais éponyme. Le 11germinal anXI, à Toulon, une fille est appelée *Lunéville* "vu l'époque heureuse de la paix, conclue à Lunéville" ; sa sœur jumelle est appelée *La Paix*, non en raison de celle conclue à Lunéville, mais, selon l'acte, "vu le nom qu'en porte la rue du domicile de la mère". À Sélestat (Bas-Rhin), l'invasion du nord de l'Alsace à la fin 1793 conduit à faire prénommer, le 3nivôse anII, *Marie Ève Blochus* la fille d'un père absent. Nom de lieu commémorant un événement récent : à Metz est déclaré le 21messidor anII *Catinette Victoire Ostende*, huit jours après la prise d'Ostende⁵ ; à Épernay (Marne), le 10juillet 1793, une petite fille est appelée *Victorine Constitution Liberté Égalité*, la Constitution ayant été proclamée le 24 juin précédent. Né le 14juillet 1791, premier anniversaire de la fête de la Fédération, le fils du pasteur de Roches (Haute-Saône), est baptisé *Louis Christophe Fédéré*. Les fédéralistes commettant des ravages en certaines parties de la France, le président de la Société populaire de Lons-le-Saunier, le 19pluviôse anII, fait conférer à son fils "le baptême religieux et civique aux pieds de l'arbre de la liberté en présence des patriotes de cette commune" et le prénomme *Montagne victime des foederalistes dans les flancs de Mamère* – sur les trente-sept signataires, onze font suivre leur nom de *Marat*. Le 26fructidor anVI, en plein milieu du Congrès de Rastadt, un citoyen de Landrecies (Nord) prénomme son fils *Congrès de Rastadt*.
- 15 L'Antiquité est à la mode : le nom peut être choisi par composition de deux noms alors inusités, comme *Ruffius Castus* baptisé en 1742 à Menton (Alpes-Maritimes). En référence au fondateur de la ville, comme *Sextius Alexandre François* né à Aix-en-Provence (antique *Aquae Sextiae*) en 1759 : la période révolutionnaire a vu d'autres *Sextius* à Aix. Le prénom peut être repris au témoin, que ce soit à la naissance, tel celui de *Lucrece* le 13frimaire anII à Clamecy (Nièvre), ou au changement de nom de l'enfant tel celui de *Scevola* (ci-devant *Louis*) le 8frimaire anII (baptisé le 4février 1789), ou d'une adulte telle *Fabricia* (ci-devant *Marie Jeanne Louise*) le 25pluviôse anII, toujours dans la même commune. Le capitaine angevin qui, le 18septembre 1793, choisit d'abandonner son prénom de *Joseph* pour celui de *Brutus Scevola* l'explicite par le fait qu'ils "lui paraissent plus significatifs et caractéristiques dans l'ordre républicain" ; à la fin de ventôse anII, un autre citoyen

angevin écrit dans le *Moniteur de Maine et Loire* : “Mutius Scevola étoit un républicain ferme & prononcé ; je me pare de son nom”. Le 4 nivôse anII, à Saintes (Charente-Maritime), un garçon de douze ans, fils de capitaine absent, renonce à son prénom *Jean-Baptiste* au profit de *Xénophon* qu’il dit “plus conforme à un vrai républicain”. L’idéal républicain peut aussi se mêler à une référence morale : en l’anII, le citoyen Damours demande à la Convention de changer son prénom *Louis* en “celui du philanthrope *Socrate* ; c’est selon moi celui qui fut le plus vertueux. *Socrate* à mes yeux, est le philosophe par excellence”.

- 16 Les héros que ressuscite la Révolution n’appartiennent pas nécessairement à l’Antiquité ou au siècle finissant : le 10 ventôse anII, un citoyen auxerrois fait nommer son fils *Tell*, sur l’Autel de la Patrie, parce qu’“il désirait faire donner pour prénom le nom d’un guerrier républicain”. Le 4 ventôse anII, à Angers, un citoyen abandonne son prénom *Louis Denis* au profit de *Tell*, “restaurateur de la liberté de son pays”.
- 17 Il est bien connu que les prénoms sont souvent tirés du calendrier. Dans le district de Beaune (Côte-d’Or), les officiers publics, de thermidor à fructidor anII, indiquent clairement : *Étienne* ou *Aunée*, *Jeanne* (*vieux style*) et *Artichaut* (*nouveau style*), voire même *Joseph* (*vieux style*) et *Consoude selon la loi*. La gêne des parents et des officiers publics est manifeste. Le nom choisi dans le calendrier peut être celui du jour de la naissance, de la déclaration ou un autre, peu importe. Les parents usent de leur droit de conférer un prénom connu comme traditionnel, mais considèrent comme un devoir de l’accompagner d’un prénom du calendrier. À Bourges, le secrétaire-greffier du tribunal criminel déclare son fils, né le 15 nivôse anIII, *Louis Minivose*. À Mézilles (Yonne), *Anne Sanculotide* est née la 2^e sans-culottide de l’anII ; à Brive (Corrèze), *Sans-Culotte* est un garçon né le même jour – prouvant ainsi que le prénom ne fait pas nécessairement référence au symbole du républicain⁶ ; *Edme Franciade* est née la 6^e sans-culottide de l’anIII (en fait anIV)⁷. À Parthenay (Deux-Sèvres), *Fructidor* est né le 2 fructidor anII. En février 1794, un Cambrésien demande à changer de prénom : appelé *Louis*, il se fait débaptiser sous le nom de *Balzamine*, nom que porte le calendrier le jour de la ci-devant saint Louis⁸. Deux jours avant la fête des Récompenses, la 3^e sans-culottide anII, une fille de Saint-Chéron (Essonne) est appelée *Récompense Caroline* ; trois jours avant la fête de la Vertu, une fille est appelée *Brigide La Vertu*, le 28 fructidor anII à Pierrefitte (Seine-Saint-Denis)⁹. Mais le choix d’un prénom extrait du calendrier légumier est difficilement explicable par les parents eux-mêmes : aussi, un citoyen d’Aubin (Aveyron) se contente-t-il de déclarer, le 14 prairial anII, que sa femme vient d’accoucher “d’un enfant républicain auquel il a donné le prénom de *Jasmain-Accacia*”. La motivation véritable du choix d’un tel prénom peut dérouter : le 11 ventôse anII, à Orléans, un marchand déclare la naissance de ses jumeaux, *Ventose Panier* et *Étienne Floréal* : avec *Panier*, il ne fait que reprendre le nom de jeune fille de sa femme¹⁰.
- 18 Les déclarations de changement de prénom d’un enfant ou d’un adulte mentionnent fréquemment le motif du rejet, mais pas ceux de l’adoption d’un nouveau prénom. Le 10 juin 1790, à Marseille, lors du serment civique qui suit le baptême, “le parrain voulant ajouter à l’acte de christianisme qu’il vient de remplir, un nouvel acte de patriotisme qui constitue le véritable Français [...] nous a prié d’ajouter aux noms de *François Xavier Nicolas* qui lui ont été donnés aux fonts baptismaux, celui de *Libertas* [...]”. Pour ce nom *Liberté*, les motivations peuvent être diverses : *Mathieu Augustin La Liberté* est né et baptisé le 14 juillet 1790 à Marseille ; *Liberté Élisabeth André* est baptisé le 29 juin 1792 à Marseille, à

- la suite de la plantation de l'arbre de la liberté ; le 23ventôse anII, à Équeurdreville (Manche), le cantinier au Fort de la Liberté prénomme son fils *Le Rocher de la Liberté*.
- 19 La dation du vocabulaire propre à la Révolution est motivée par certains citoyens : le 8août 1793, le président de la section républicaine de Pinsac (Lot) abandonne son prénom *Louis* au profit de *Montagnard*, demandant à la Convention “de ne pas douter de notre amour pour la sainte Montagne qui a donné à la France une Constitution qui, cimentée par le sang, fera le bonheur de l’Univers” ; le 11août 1793, un père habitant Versailles appelle son fils *Patriophile*, ajoutant “ces a dire aime sa patrie”¹¹
- 20 L'appellatif choisi en dehors du vocabulaire révolutionnaire peut être lié à l'histoire immédiate : une semaine après l'exécution de Robespierre, le 16thermidor anII, à Verneuil (Eure), est déclaré l'enfant *Victoire remportée*. Plus simplement, un père de Dinan (Côtes-d'Armor) fête l'événement en appelant sa fille, le 26thermidor, *Désirée Rosalie Thérèse Dix-Thermidor*.
- 21 Le choix du vocabulaire moral n'est pas totalement innocent : en l'anII, la Société populaire de Parly (Yonne) nomme la fille d'un de ses membres *Vertu Constante* en pensant que ces noms “pourraient avoir la plus heureuse influence sur l'existence morale de cet enfant” qui se devra “d'être toujours vertueuse”.
- 22 Le père cherche aussi, par le prénom conféré à l'enfant, à rappeler son engagement : ainsi, le 23octobre 1794, un Dieppois au service de la République appelle-t-il son fils *David Défenseur*. De même le citoyen parisien qui, le 19brumaire anII, remet ses lettres de prêtrise et substitue à son prénom *Érasme* celui de *Apostat*. Ou bien son métier : à Orléans, un vigneron appelle sa fille *Lavigne* le 1er ventôse anIV.
- 23 Le nom est souvent tiré d'œuvres littéraires ou théâtrales : le 7avril 1792, est baptisée à Marseille *Aménaïde Cloé Joséphine* au moment où la pièce *Tancrède* y est jouée. La moralité des personnages littéraires peut jouer un rôle dans la nomination : en l'an II, un citoyen de Verdun (Meuse) fait changer le prénom de ses enfants en *Émile* et *Virginie* en déclarant : “Puissent ces noms simples, et auxquels on ne pourra d'abord attacher que l'idée des individus qui les porteront, offrir dans la suite celle des vertus et du patriotisme” ; les vertus concernent les prénoms de ses enfants, le patriotisme le prénom qu'il adopte lui-même, à savoir *Prairial*.
- 24 Référence à l'astronomie : le 11mai 1791, est baptisé à Marseille *Jacques Cyrius L'Union*, fils d'un astronome de la Marine.
- 25 L'orientalisme est encore à la mode¹² : le fils du marquis de Menou est baptisé *Jean François Abdallah* en 1756 ; un tonnelier d'Orléans appelle son fils *François Abdalach* le 28germinal anII. Mais, ici, point de motivation apparente.
- 26 Deux actes d'état civil, produits à Lacaune (Tarn), éclairent parfaitement la motivation foncière des changements de prénoms en l'anII. Le 7floréal anII, le secrétaire général de l'administration du district “applaudissant au décret rendu par la Convention nationale le 4frimaire dernier qui bannit du calendrier républicain tous les ci-devant saints et saintes qui n'ont jamais été que des êtres de raison, pour y substituer des objets vraiment utiles ; ainsi qu'à celui du 24 brumaire qui invite tous les citoyens à changer de prénom et à en prendre tel autre de ceux mentionnés dans le calendrier républicain que bon lui semblera. M'a déclaré [...] qu'il renonce dès aujourd'hui au prénom de Pierre Dominique qui lui fut donné par la superstition, l'erreur et le fanatisme et qu'il adopte celui d'*Amaranthe*”. Le 15fructidor suivant, “instruit par les papiers nouvelles du décret décidé par la Convention nationale le 6e du courant, portant qu'aucun citoyen ne pourra porter

de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance”, il “fait rétractation de l’acte” précédent. Force est de constater qu’il fait référence, dans un premier temps, au décret du 24 brumaire anII portant que “chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi (du 20 septembre 1792)”. Il est pourtant loisible de douter de la foi républicaine de cet homme : le calendrier nouveau porte *Amaranthe* le 8 vendémiaire, et le saint Amaranthe, fêté le 7 novembre, a son corps déposé à Albi, sis à 50 km de là.

- 27 Les cas sont assez nombreux de changements tardifs de prénoms, après procédure judiciaire, le plus souvent postérieurs à 1810. Il arrive cependant que les tables annuelles, dès l’automne 1794, ne portent volontairement pas mention des prénoms trop marqués (en Côte-d’Or par exemple), ou modifient les prénoms uniques (comme en Calais). À Avranches, en 1794, les enfants abandonnés reçoivent presque tous un prénom non traditionnel de la part de l’officier public ; remis à l’hôpital, ils sont inscrits sous un prénom traditionnel dont les consonances ne sont pas trop éloignées du prénom officiel : cependant, devant le cas difficile de *Marie Liberté*, les agents de l’hôpital ont marqué leur préférence en l’appelant *Marie Égalité*. À Marseille, en l’anII, des parents profitent de la répression des actes fédéralistes pour modifier les prénoms de leur fils, l’un en ajoutant *Régulus*, l’autre en faisant biffer *Louis* pour le remplacer par *Marat*. Dans le même temps, des parents qui ont déclaré leur enfant à l’officier public sous deux noms dont l’un dit révolutionnaire, les ont fait baptiser, avant ou après, sous le seul prénom traditionnel ou deux prénoms traditionnels, prouvant ainsi qu’ils s’étaient crus obligés par le conformisme ambiant. À cet égard, il est important de remarquer que *Rose Montagne* est baptisée *Rose*, *Marguerite Clélie*, *Marguerite* et *César Romain*, *Pierre Romain* : *Rose*, *Marguerite* et *Romain* ne sont donc pas considérés par les parents comme révolutionnaires, au contraire de *Montagne*, *Clélie* et *César*. Mieux encore, un jugement du 12 germinal anXIII rendu à Saint-Malo nous apprend qu’un enfant a été déclaré à l’officier public sous le prénom de *Messidor* et “qu’il n’a été connu depuis sa naissance dans la maison paternelle, dans sa famille, en public même, que sous le prénom d’*Isidor*, nom qui lui fut conféré lorsqu’il fut présenté au baptême suivant les rites du culte catholique” ; les attendus d’un jugement du 21 septembre 1821 viennent confirmer cette tendance : le 19 messidor anII, un agent national d’Annecy déclare son fils sous le prénom de *Cèbes* ; devenu avocat au Sénat de Savoie, il déclare que son fils “a été dès l’âge d’environ 15 ans, désigné et reconnu sous le prénom de Charles que le révérend Chevallier, alors curé de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, lui donna lors de sa première communion, attendu que celui de *Cèbes* ne présentait point de rapport avec la religion catholique en laquelle il a été baptisé”. Mais certains enfants déclarés officiellement un jour et baptisés clandestinement le lendemain conservent leurs prénoms à l’identique : ainsi *Barthélemy Narcisse Cèdre Régulus* en novembre 1794. Paradoxal cependant, le cas de cet enfant de Montauban (Tarn-et-Garonne) qui, le 19 septembre 1791, est présenté à la Société populaire où il reçoit le prénom de *Janvier Civique* et qui, présenté dès la fin de la séance à l’église, est baptisé sous le nom de *Louis Aimé Civique* : ayant appris le matin même l’acceptation de la Constitution par Louis XVI, le père, membre de la Société populaire, a tenu à marquer son attachement au roi et à la Révolution en nommant ainsi son fils né pendant la nuit ; mais il a manifestement été gêné par le choix de *Janvier*, nom du saint du jour choisi par la Société.
- 28 Ici encore, certains jugements peuvent paraître paradoxaux : en 1812, un père de famille nantais obtient le rétablissement de son nom de famille en *Denys de la Guerandrie*, mais n’a pas demandé le changement de prénom de son fils appelé *Brutus* le 20 ventôse anII ; par

jugement du 4 mai 1859, l'enfant prénommé *Scevola* le 1^{er} février 1793 par son père, député suppléant à la Convention de Cognac, obtient rectification de son état civil, savoir “que le véritable nom patronymique du sieur Lecoq dénommé ci-contre est Lecoq de Boisbaudran et non Lecoq seulement”, mais conserve son prénom. De même, par un jugement de 1863, une aristocrate grenobloise, prénommée *Victoire Olimpe* en messidor anII, obtient de reprendre sa particule nobiliaire et conserve intact son prénom. Mieux encore, dans la ville d'Agen, un homme appelé *Pierre Cèdre* le 15 frimaire anIII obtient par jugement du 20 juillet 1833 d'être désormais appelé *Pierre Cèdre Cazimir*.

- 29 Les modifications de prénoms pour un nouveau-né sont rarissimes : à Valence, le 1^{er} ventôse anII, un commerçant déclare son fils sous le prénom de *Claude François* ; après la rédaction de l'acte, il revient, assisté des mêmes témoins, tous deux officiers municipaux (l'un étant son beau-père), “désirant donner à son fils le prénom de Brutus outre ceux de Claude François”, ce qui lui est accordé. À la suite de sa première déclaration, il avait dû recevoir quelque admonestation de leur part.
- 30 La ville de Pontoise (Val-d'Oise) a pour particularité d'être le théâtre de deux doubles changements de prénoms : le 2 août 1793 est déclaré *Fédéré Furcy Clair* ; le 4 brumaire anII, le père demande à la Société populaire de lui donner un nom qui écarte toute idée de fédéralisme, et la Société obtempère en lui conférant pour nouveau prénom *Réunion La Fraternité* ; le 10 novembre 1812, le père obtient un jugement qui donne à l'enfant le prénom *Furcy Clair*. D'autre part, le 4 brumaire anII, l'avoué au district appelle son fils *Brutus Cassius* et demande à la Société populaire de lui changer son nom de famille *Le Prince*, ce qu'elle fait en lui donnant “le nom de *Beauvais* ce digne représentant du peuple mort à Toulon, victime de la perfidie des Anglois, ce qui a été accepté avec reconnaissance par ledit *Le Prince*” ; par jugement du 7 vendémiaire anVIII, il ajoute au prénom de son fils celui de *Simon* et reprend son nom de famille originel ; puis, par jugement du 22 octobre 1807, le prénom de l'enfant devient simplement *Simon Henry*.
- 31 Un cas de prénom révolutionnaire donné par l'officier public ou les témoins en l'absence du père est particulièrement éclairant : le 6 vendémiaire anIV, un volontaire vient devant l'officier public de la section La Montagne du Mans demander que le prénom de son fils, *Marat Montagne*, imposé en son absence le 4 ventôse anII, soit changé en *René*, son propre prénom.
- 32 Dommanget a publié un acte de débaptisation collective : le 16 nivôse anII, un citoyen d'Élincourt (Oise) fait procéder par la Société populaire à l'attribution de prénoms à ses cinq enfants, exprimant “qu'il conviendrait mieux de mettre en usage les noms des grands hommes qui ont défendu la République ou qui l'ont inventée dans un tems où personne n'y croyait” : le choix est significatif, *Voltaire, Rousseau, Marat, Lepelletier, Brutus*, qui amalgame philosophes, martyrs de la Révolution et tyrannicide.
- 33 Le choix de *Brutus* est ambigu non sur ce qu'il représente mais sur qui il est : les deux *Brutus* auxquels fait référence le discours révolutionnaire sont tant Lucius Junius Brutus qui fit chuter la monarchie à Rome au VI^e s.a.C., que Marcus Junius Brutus qui assassina César en 44 a.C. Les prénoms de *Brutus Lucius Junius* et *Brutus Ancien* font référence au premier. Associé au nom de l'autre assassin de César, *Cassius* (*Brutus Cassius* et *Cassius Brutus*) ou au nom même de César (*Brutus César* et *César Brutus*), le nom fait référence au second. Mais les prénoms *Brutus* et *Junius Brutus* peuvent avoir les deux pour éponymes. On peut cependant s'interroger sur la puissance du sentiment révolutionnaire qui anime les nombreux pères dont les enfants sont dotés des prénoms *Brutus César* ou *César Brutus*,

mais aussi *Auguste Brutus* (César ayant été assassiné pour avoir voulu se faire Auguste, c'est-à-dire empereur), en associant ainsi l'assassin et la victime, le tyrannicide et le tyran. Et que dire de ce procureur à Marseille, président de section et lieutenant qui baptise son fils le 18 juillet 1790 *Bienvenu Jean François Liberté Charles Marseille Brutus César Auguste Joseph Henri Louis*, avec un nombre impressionnant de noms de rois, d'empereurs et autres tyrans ?

- 34 Autre nom antique ambigu : *Cassius*, qui, associé à *Brutus*, désigne l'assassin de César, mais, seul, peut désigner aussi bien celui qui aspirait à la tyrannie au VI^e s.a.C. que celui qui se fit proclamer empereur par ses légions en 175 p.C.
- 35 Idem pour *Caton* : si *Caton d'Utique* fait explicitement référence à l'homme du I^e s.a.C., *Caton* seul, si fréquent, peut faire référence aussi bien à son ancêtre, Caton le Censeur au siècle précédent, qu'à lui-même. Et le discours révolutionnaire contient des références aux deux hommes.
- 36 Les difficultés graphiques de cette fin de siècle amènent une autre ambiguïté : les actes recèlent de nombreux *Bara*, *Barat*, *Barra*, *Barras* et *Barrat*. De qui s'agit-il : du héros François Joseph Bara, mort le 8 décembre 1793 en Vendée, ou du conventionnel Paul Barras, vainqueur de Robespierre ? Les prénoms *François Barat* ou *Barra Joseph*, de même que l'association d'autres héros ou martyrs de la Révolution, comme dans *Barra Viala* et *Pelletier Barra* plaident en faveur du jeune héros ; mais les graphies *Barras* et *Barrat* laissent accroire que l'éponyme soit le conventionnel.
- 37 Cette ambiguïté se manifeste tout particulièrement au niveau du choix d'antiques éponymes. Comme nous l'avons vu plus haut.
- 38 L'analyse que J. Bouineau (*Les toges du pouvoir (1789-1799) ou la Révolution de droit antique*) a faite du discours révolutionnaire tenu dans les différentes assemblées qui se sont succédé permet de jeter un regard nouveau sur les prénoms tirés de l'Antiquité. Pour certains révolutionnaires, *César* évoque le despote, pour d'autres seulement l'auteur du *De Bello Gallico*. Le plus frappant, assurément, est que le discours révolutionnaire considère comme aristocrates dangereux des hommes comme Alcibiade, Lentulus, Lucullus, Manlius, Périclès, Pompée, Périclès et Pyrrhus, comme autocrates Antoine, César, Décimus, Lépide, Marius, Octave, Séjan, Sylla et Tarquin, comme empereurs sanguinaires Auguste, Caligula, Néron, Tibère et Titus. Or, tous leurs noms figurent dans les prénoms donnés de 1793 à l'an III. Les idéologues les désignent du doigt comme ennemis de la Révolution, le peuple les idéalise comme modèles révolutionnaires.
- 39 Nous avons vu plus haut combien nombreux sont les prénoms pour lesquels la motivation du choix est diverse : le nom de *Brutus* peut être choisi aussi bien parce que le père habite *Montfort le Brutus*, la rue *Brutus*, ou qu'il se réfère au tyrannicide – dans les deux premières motivations, le nom même de *Brutus* n'importe pas plus que le nom de *Lombard* (habitant rue des Lombards). Celui d'*Émile* parce qu'il est le nom de la section d'habitation, ou le nom de l'ouvrage de Rousseau et/ou celui du personnage éponyme, ou un nom de baptême déjà en vigueur en France dès le XVII^e siècle ; celui de *Scevola* parce qu'il est le prénom d'un témoin, ou le nom d'un tyrannicide vénéré ; celui de *Gemmapes* parce qu'il est le nom de la section d'habitation, ou le nom d'une grande victoire des armées républicaines ; celui de *Sans-Culottes* parce qu'il est le nom de la section d'habitation, jour du calendrier ou cèle de nombreux symboles parmi lesquels le nommant n'avait que l'embarras du choix (habit, parisien, révolutionnaire...).

- 40 Le choix du nom porté par la section ou la rue peut, certes, faire croire à une option révolutionnaire, mais le père sait parfaitement qu'en choisissant *Brutus*, il vénère moins l'homme (ce qu'aurait fait un *Brutus* en dehors de tout lieu éponyme) qu'il ne fait mémoire d'un lieu (ce que fait *Lombard*). Les cas sont rarement explicites de la motivation réelle : quand la petite fille de Toulon est appelée *La Paix*, le motif invoqué est "vu le nom qu'en porte la rue du domicile de la mère", mais l'intention tout aussi explicite est la référence à la paix de Lunéville, dont la petite sœur se voit attribuer le nom.
- 41 Les origines d'un prénom peuvent être nombreuses : nom de saint, appellatif (nom commun ou adjectif, parfois verbe), nom de famille, surnom, nom de lieu. Au moment où la Révolution se produit, on peut remarquer que :
- 42 Parmi les noms d'origine antique, *Achille* est un nom de saint, prénom, nom de famille, surnom de guerre et personnage littéraire (Racine, etc.) ; *Admète* un surnom de guerre et personnage littéraire (Ducis, Quinault...) ; *Adonis* un prénom, nom de famille et surnom de guerre ; etc. Et si l'on considère uniquement les noms antiques figurant dans les discours révolutionnaires (cf. Bouineau) et parmi les prénoms donnés pendant la Révolution (cf. Horsch), on observe que 38,8% se retrouvent dans les noms de saints, 30,5% dans les prénoms, 21,3% dans les noms de famille, 41,6% dans les surnoms de guerre, 58,3% dans les personnages littéraires. Seulement 11,1% ne figurent dans aucune catégorie : intellectuels (*Euclide*, *Pline*, *Xénophon*), artistes (*Phidias*, *Praxitèle*), législateur (*Lycurque*), gens de vertu (*Arrie*, *Curtius*, *Éponine*, *Porcia*), un seul héros (*Horatius Cocclès*) et un aristocrate dangereux (*Popilius*). Leurs noms apparaissent en outre rarement dans les actes de naissances.
- 43 Parmi les noms du calendrier républicain, *Amarante* est un nom de saint, prénom, nom de famille, nom de personnage littéraire (Corneille) ; *Cerise* est un prénom, nom de famille et surnom de guerre ; *Orange* un nom de famille, surnom de guerre (*L'Orange*), et nom de personnage littéraire (*Lorange* chez Dancourt) ; *Rose* un nom de sainte, prénom, nom de famille et surnom de guerre (*Larose*) ; *Violette* un nom de famille, surnom de guerre et nom de personnage littéraire (*La Violette* chez Molière, Collé...). Parmi les prénoms donnés pendant la Révolution (cf. Horsch), on observe que 7,5% se retrouvent dans les noms de saints, 6,9% dans les prénoms, 48,6% dans les noms de famille, 10% dans les surnoms de guerre, 4,8% dans les noms de personnages littéraires.
- 44 Quand on sait qu'un certain nombre de prénoms, de par le texte même des actes de naissance, sont à rattacher non pas à une origine antique ou républicaine, mais à des noms de baptême ou des noms de famille existants, on est amené à penser que bien des parents ont dû cueillir des prénoms ou des noms parmi ceux qu'ils connaissaient, jouant sur leur préexistence à la Révolution pour se donner l'apparence de révolutionnaires bon teint.
- 45 L'ambiguïté des significations concerne évidemment les prénoms issus d'appellatifs encore compris voire, le plus souvent, encore en usage.
- 46 Parmi les prénoms issus de noms communs et existant auparavant comme noms de baptême⁽¹³⁾, certains sont des noms remotivés, c'est-à-dire que leurs bailleurs avaient bien à l'esprit la signification des vocables éponymes. Mais *Espérance* n'a pas forcément la valeur que nombre d'auteurs ont voulu lui attribuer : le fait même qu'il ait été conféré à de nombreux enfants abandonnés et qu'il ait été porté comme surnom de guerre avant la Révolution lui enlève, dans bien des cas, toute signification politique. Des noms qui ont été d'usage comme surnoms de guerre se retrouvent parmi les prénoms donnés à la

Révolution : de *La Fidélité*, *L'Humanité*, *La Justice*, *La Vertu* et *Vérité*, on est en droit de se demander s'ils ont été donnés avec une connotation révolutionnaire ou simplement repris, hors contexte signifiant, aux noms encore portés dans les armées : seuls *Vérité* (cf. *Saincère Vérité* à Dinan en l'an II ; *Aimé Vérité* à Liège en l'anX) et *Vertu* (*Aimée Vertu* à Valognes [Manche] ou *Vertu récompensée* à Bresles [Oise] tous deux en l'anIII) ont manifestement été remotivés, au moins dans ces cas précis.

- 47 Parmi les prénoms issus d'adjectifs et existant auparavant comme noms de baptême, d'aucuns¹⁴ ont été remotivés par certains nommants qui les ont employés : *Adorateur* (cf. *Brutus Adorateur* à Toulon en l'anIV), *Aimable* (assez fréquent, notamment deux *Aimable Patriote* en 1792 et en l'anII à Cherbourg et Saint-Vaast-la-Hougue, dans la Manche), *Amant* déjà motivé sous l'Ancien Régime dans le prénom *Fidel Amant Constant* dont les termes se trouvent souvent échangés et toujours fréquents sous la Révolution, *Angélique* (remotivé comme adjectif dans *Angélique Égalité* à Châteauroux en l'anII ; comme nom de fleur dans *Anémone Rose Angélique* à Cherbourg cette année-là), *Auguste* (comme adjectif dans *Auguste Égalité* à Abbeville en l'anII ; comme titre dans *César Auguste* à Besançon en l'anIX), *Bien-aimé* (cf. *Bienaimé Républicain* à Montebourg [Manche] en l'anIII), *Pacifique* (cf. *Pacifique Libre* à Valenciennes). Dans les cas où ces prénoms se présentent seuls ou dans un contexte onomastique dénué de tout sens, il est strictement impossible de parler de remotivation – voir *Angélique* le 13nivôse anIII à Gourgé (Deux-Sèvres), loin de la saint Angélique républicaine du 4prairial ; ou *Amédée Pacifique* en fructidor anII à Abbeville, loin de la saint Pacifique le 10juillet mais géographiquement proche de l'Artois où mourut ce saint : le fait qu'on trouve *Pacifique* et *Pacifique Libre* à Valenciennes, sise à 50km de sa sépulture, tend à prouver que le père du dernier nommé a joué sur les noms en remotivant directement le nom du saint.
- 48 On peut comparer les surnoms des Chouans (anIII-anVIII) avec les prénoms donnés aux nouveau-nés pendant la Révolution : des deux côtés fleurissent les mêmes surnoms de soldats¹⁵, mais aussi un nom qu'on retrouve dans le calendrier républicain (*Potiron*) et surtout le nom de *Dumouriez*, si sympathique aux Girondins. Il n'est pas illégitime de penser que la connotation de *Potiron* chez les Chouans porte sur le visage de son porteur, alors que, chez les Républicains, *Potiron* peut autant évoquer un visage qu'être extrait directement du calendrier nouveau¹⁶. En ce qui concerne *Dumouriez*, en l'absence de datation précise, on peut supputer que les Chouans saluent le traître à la République (mars-avril 1793), alors que les Républicains, en employant son nom toujours avant sa reddition, ont salué le grand vainqueur, pilier militaire de la République. Il est patent que la connotation est en partie fonction du temps.
- 49 Toute époque connaît l'apparition de nouveaux prénoms : même l'Ancien Régime, pourtant marqué par l'interdiction tridentine d'adopter des noms de baptême en dehors du martyrologe, a connu ce phénomène de création onomastique. Mais la Révolution, avant même le décret du 24brumaire anII, et encore plus après, a poussé à une amplification énorme du phénomène : les prêtres n'ayant plus la même emprise sur leurs ouailles, puis plus aucun pouvoir, le défolement onomastique qui était jusqu'alors limité aux seuls surnoms touche désormais à tous les noms propres, prénoms, noms de famille, noms de lieux, de rues, d'enseignes.
- 50 Les catégories onomastiques d'origine sont les mêmes qu'auparavant : noms de saints bien entendu, sobriquets jusqu'ici réservés aux enfants trouvés et aux surnoms d'adultes, noms de lieux¹⁷, noms de province¹⁸, noms de personnages historiques décédés¹⁹, ou vivants²⁰, appellatifs²¹. Ces dernières catégories sont rarissimes avant 1789, et il est

évident que mis à part le phénomène qui consiste, dans certaines provinces, à donner pour prénom le nom de la mère ou de la ville de naissance, elles sont quasiment exclusives à l'aristocratie. En décidant de donner ce genre de noms aux enfants, à partir de 1790, le peuple ne fait que singer et s'emparer des privilèges aristocratiques.

- 51 Parmi les noms antiques, il en est peu qui ne figurent pas dans l'onomastique officielle d'avant 89, ni dans la littérature ; une véritable recherche livresque et historique se révèle cependant parmi quelques parents lettrés.
- 52 En puisant dans le vocabulaire quotidien, en dehors du vocabulaire de la rhétorique révolutionnaire et du calendrier républicain, le peuple a repris et amplifié l'essence même des noms de guerre et d'enfants abandonnés. Il faut cependant ajouter que ce vocabulaire est beaucoup plus utilisé par les officiers publics pour nommer des enfants abandonnés voire même certains enfants naturels, que par les pères qui viennent déclarer leurs enfants légitimes.
- 53 Le calendrier républicain, uniquement composé de mots du lexique commun ou semi-savant, singe le calendrier grégorien : même s'il fournit un énorme vivier de prénoms dans lequel tant les officiers publics que les pères de famille ont puisé, il est novateur de par les noms qu'il fournit mais pas de par son rôle dans la prénomination. Les nommants, en effet, l'utilisent comme son prédécesseur, en prenant au hasard un nom ou en utilisant le nom du jour ou du mois de naissance ou de déclaration de l'enfant²². Le calendrier républicain fournit néanmoins la majorité des nouveaux noms.
- 54 Le discours révolutionnaire fournit de nombreux éléments à la prénomination. Mais, ici encore, le XVIII^e siècle avait largement ouvert la voie avec les noms communs et les adjectifs de qualité ou de vertu : le registre a été ouvert à d'autres notions, beaucoup plus politiques, et les connotations ont changé, une partie du vocabulaire religieux, notamment, ayant été récupéré par la nouvelle religion. Ce qui peut étonner, en revanche, est la disparition du nom de baptême *Illuminé*, attesté en France du XVII^e au XVIII^e siècle, et dont la connotation religieuse était sans doute encore trop forte.
- 55 La véritable révolution onomastique, si l'on peut dire, consiste dans la commémoration, à travers les prénoms, de faits historiques contemporains : noms de victoires indiqués soit par le nom du lieu (*Gemmapes*), soit par un nom commun, prénom remotivé (*Victoire*), date d'un événement (*Désirée Rosalie Thérèse Dix Thermidor* le 26 thermidor an II à Dinan), nom d'un régime politique (*Faisceau Pique Terreur* à Châlons), d'un parti politique (*Charles Patrice Fédéré Prime de la Plaine Fortuné* en 1790 à Strasbourg) etc. Dans ce genre de registre, un seul exemple sous l'Ancien Régime : le nom de baptême *Fleurdelis* donné à Orléans au XVII^e siècle.
- 56 D'abord, deux évidences linguistiques : le prénom est le nom personnel affecté à une personne pour la distinguer du reste de sa famille ; est révolutionnaire non seulement ce qui a trait à l'époque de la Révolution mais aussi ce qui en a le caractère. D'où l'évidence historique : pour les idéologues de l'époque, la Révolution est le renversement de l'état ancien. D'où l'idée de rupture reprise aujourd'hui.
- 57 L'état ancien, précédant 89, s'est accommodé de noms antiques comme noms de baptême²³, mais aussi comme surnoms de guerre²⁴. Parmi eux, *Brutus*, *Scévola* et *Timoléon*, trois tyrannicides. La période révolutionnaire a vu reprendre tous ces noms, sans état d'âme, y compris ceux de tyrans et autres empereurs, *César*, *Auguste*, *Marc Antoine*, pourtant honnis dans le discours révolutionnaire et nonobstant conférés souvent par des officiers publics à des enfants légitimes dont le père est absent, à des enfants naturels ou abandonnés. Et

bien des parents ont demandé et obtenu par jugement la suppression de certains de ces prénoms²⁵. Ils ont ainsi considéré comme révolutionnaires des prénoms qui étaient attestés comme noms de baptême voire surnoms de guerre sous l'Ancien Régime auquel ils prétendent revenir en supprimant les vestiges onomastiques de ce qui fut pour eux une simple parenthèse. Au rebours, des aristocrates ont tenu à conserver leurs prénoms *Brutus* ou *Scevola* bien après la Révolution. Et combien se sont mariés et sont décédés en portant toujours leurs prénoms officiels, même si, dans leur famille, leur lieu d'habitation ou de travail ils étaient connus soit sous leur nom de baptême s'il était autre, soit sous un surnom (hypocoristique, sobriquet ou autre).

- 58 Les changements de prénoms ont aussi touché
- 59 Des prénoms issus de la rhétorique révolutionnaire²⁶. La signification de ces noms, originellement noms communs, était, il faut bien le reconnaître, tout empreinte de symbolisme révolutionnaire.
- 60 Des prénoms issus du calendrier²⁷. Il est notable cependant que des parents qui ont demandé la suppression de *Fleur* et de *Giroflée*, les ont remplacés respectivement par *Flore* et *Marguerite* : le premier figure parmi les prénoms fréquemment donnés sous la Révolution, et les deux derniers préexistaient à la Révolution, tout comme *Fleur*. Si certains noms ont été supprimés pour leur côté tant soit peu ridicule (*Artichaut* ou *Arrosoir* par exemple), d'autres l'ont manifestement été parce que leur source était d'origine républicaine (*Giroflée*). Mais *Jasmin* et *Violette*, existant avant 1789 comme noms de famille, surnoms de guerre et noms très fréquents dans le théâtre des XVIII^e et XIX^e siècles, ont pourtant été considérés de connotation révolutionnaire par ceux qui les ont choisis un jour puis supprimés quelques années plus tard.
- 61 Des prénoms issus d'hommes politiques ou héros de la Révolution²⁸, philosophes²⁹, héros ancien³⁰. Révolutionnaires pour les uns, récupérés par les révolutionnaires pour les autres, les nommants ont choisi de se débarrasser de ces prénoms qui ne représentaient plus que des lumières éteintes d'une période révolue. Mais certains, après avoir fait retirer à leurs enfants le nom qu'ils leur avaient donné (*Bara* à Nanterre, *Fénelon* à Melun), leur ont fait attribuer les prénoms des éponymes (*Joseph-François* pour l'un, *Charles-François* pour l'autre), manière de maintenir leur choix onomastique primitif mais de façon moins voyante bien que tout autant explicite.
- 62 Des prénoms issus du vocabulaire courant³¹. Leur connotation n'est pas révolutionnaire, même s'ils ont pu être attribués dans un esprit porté par l'air du temps.
- 63 Mis à part les prénoms tirés de l'Antiquité, la quasi-totalité des autres qui ont fait l'objet d'une demande de substitution sont des prénoms qui n'existaient pas en tant que tels avant 1789.
- 64 De même, bien des noms de vertus figurant dans les prénoms sous l'Ancien Régime ont été repris pendant la Révolution, soit en l'honneur d'un membre de la famille ou d'un témoin, soit en référence à ladite vertu, que sa connotation soit chrétienne ou révolutionnaire.
- 65 De nombreux exemples, parmi toutes les catégories de noms, ont amplement montré que les motivations du choix pouvaient être fort différentes, et sans lien direct avec l'idéal révolutionnaire, alors que le prénom conféré, en vogue pendant cette période, pouvait laisser accroire à une certaine acculturation révolutionnaire, sinon à une adhésion aux idées nouvelles.

- 66 L'examen des registres de naissances, où figurent aussi des demandes de changement de nom d'adultes et la mention voire un résumé des décisions judiciaires, montre en fait qu'il convient de travailler cas par cas. Par exemple, *Brutus* est un surnom de guerre, donc *a priori* non révolutionnaire ; ensuite, son personnage est pris en charge par les idéologues de la Révolution comme le type même du tyrannicide, donc du révolutionnaire, choix aussitôt relayé par les Sociétés populaires et les officiers publics ; des exemples cités plus haut ont montré que des parents, en choisissant son nom, ne faisaient pas référence à l'individu mais à l'utilisation de son nom notamment dans le cadre de lieux. La liberté, mot-phare du discours révolutionnaire, figure parmi les surnoms de guerre d'avant 1789, portés par des soldats français en Amérique : on peut douter que son sémantisme fût alors le même que celui que sous-entendent les parents qui nomment ainsi leurs enfants en l'anII, pendant la Terreur ou après la mort de Robespierre. *Rose*, nom de baptême avant 1792, paraît un peu plus fréquent en l'anII dans certaines villes : la référence au nom de baptême existe toujours, doublée d'une référence au nouveau calendrier. Mais oser croire que sa fréquence augmente par simple référence au calendrier semble douteux : *Marguerite*, *Fleur*, *Flore* et *Fleury* sont aussi plus fréquents en cette période et ne relèvent pas du calendrier républicain mais grégorien. Le culte de la nature, exalté par Rousseau notamment et le nouveau calendrier, a porté la mode des prénoms "naturels". En ce qui concerne le vocabulaire moral, on observe que les dénommés (*La*) *Vertu* n'ont pas changé de prénom après la Révolution (sauf *Soit Vertueux* prénommé ainsi par son père répondant au nom de *Catin*, le 21 pluviôse anII à Arnay-le-Duc) : la vertu est une valeur morale qui transcende les bouleversements politiques.
- 67 Pour pouvoir qualifier un prénom de révolutionnaire, il semble donc primordial de bien considérer plusieurs critères qui sont autant de conditions *sine qua non* :
- 68 •le temps : n'est révolutionnaire que ce qui est propre au temps de la Révolution – reprendre un prénom préexistant à la Révolution n'est donc pas révolutionnaire, nonobstant toute allusion (*Jean-Jacques*, *Rose*) ;
- 69 •la rupture : n'est révolutionnaire que ce qui rompt avec le passé – choisir un nom en dehors du calendrier tridentin est en soi une rupture, mais nombre d'aristocrates en ont usé et abusé avant 1789, suivant en cela une longue tradition onomastique qui consiste à utiliser des noms d'origines diverses en prénoms : cette rupture-là est antérévolutionnaire ;
- 70 •la connotation du nom : n'est révolutionnaire que le nom qui symbolise soit l'idéal, soit l'événement révolutionnaire – le nom d'une fleur ne symbolise ni l'un ni l'autre ;
- 71 •la motivation du choix du nom : n'est franchement révolutionnaire que le nom choisi pour lui-même et non pour l'objet qui le représente – l'enfant né rue *Marat* et ainsi appelé a un nom motivé directement par l'habitation, indirectement par le personnage.
- 72 Nombre d'exemples ont montré la distance qui pouvait exister entre le discours révolutionnaire d'une élite et sa réception par le peuple. L'éventail des prénoms que portent les membres des Sociétés populaires, après changement, est plus restreint que celui des prénoms qu'ils font donner aux enfants de leurs membres lors de cérémonies ; et quand ils sont présents comme simples témoins aux déclarations de naissance, ils influent certes sur le choix des noms, mais dans un éventail beaucoup plus large où les prénoms de l'Ancien Régime se frottent à ceux du nouveau.
- 73 À l'intérieur même de la Révolution, il convient aussi de tenir compte des périodes politiques, comme le montrent ces enfants dont le prénom *Fédéré*, donné pour l'un en

juillet 1791, pour l'autre en août 1793, sont commutés respectivement en *Montagne victime des foederalistes dans les flancs de Mamère* en pluviôse anII, pour l'autre en *Réunion La Fraternité* en brumaire de la même année ; le prénom *Fédéré* était devenu réactionnaire – mais celui de *Robespierre* reste révolutionnaire sous la réaction consécutive au 10 thermidor. L'idéal révolutionnaire et sa pratique politique évoluent tellement que ce qui est révolutionnaire un jour peut devenir fâcheusement réactionnaire le lendemain : il est intéressant de noter quels sont les types de prénoms qui ne sont plus, sauf rares exceptions, donnés aux nouveau-nés légitimes à partir de l'anIV : la pression des Sociétés populaires et des officiers publics d'une part, l'ambiance politique et sociale d'autre part ne sont plus. Le critère de connotation révolutionnaire doit absolument tenir compte de l'aspect purement temporel.

- 74 En ce qui concerne l'aspect géographique, on sait que des noms tenus pour révolutionnaires sont aussi des noms du calendrier grégorien et que les saints patrons sont vénérés souvent dans de petites aires : considérer qu'en dehors de ces aires le prénom aurait pour origine non pas le saint patron mais un éponyme révolutionnaire fait fi de cette tendance qu'avaient nombre de parents avant mais aussi pendant la Révolution de choisir des noms dans des listes aussi bien en fonction du jour de la naissance ou de la déclaration qu'en fonction de critères tout autres, phonétiques ou stylistiques (euphonie, allitération, allégorie etc.), sociaux (nom porté dans la famille, par une relation ou quelqu'un de connu)...
- 75 Enfin, l'examen des contextes que fournissent quelques actes de naissance et des jugements de changements nominaux révèle comme est subjective la connotation révolutionnaire des prénoms selon les nommants qui, pour nombre d'entre eux, jouent avec les noms et les mots pour se conformer à la mode onomastique et, parfois même, à l'obligation qui leur en est faite de la part des officiers publics chargés de faire respecter la lettre des lois et décrets de la République qui touchent à la dation des prénoms, ou des membres des Sociétés populaires qui, d'eux-mêmes, se chargent de veiller à faire respecter l'esprit de la Révolution. Il suffit de remarquer le nombre encore important d'enfants prénommés *Louis*, *Antoinette* et même *Reine* en l'an II pour comprendre que les uns ont en partie failli à leurs obligations, les autres à leurs convictions.
- 76 En conclusion, il est donc des critères qui permettent d'attribuer à un prénom la qualité de "révolutionnaire", critères qui ne peuvent être appliqués qu'au cas par cas, non pas prénom par prénom, mais enfant par enfant dans la mesure où la motivation du choix est un des éléments essentiels d'appréciation. Il est bien évident que l'étude de chaque acte n'apporte pas toujours des éléments qui permettent de discerner ou la motivation du choix ou la connotation du prénom dans l'esprit du nommant. Seule la collecte, à l'échelle de la France, du plus grand nombre de cas où tous les critères décrits plus haut sont réunis permettra d'établir un thesaurus de prénoms dits révolutionnaires. Encore faudrait-il toujours mettre en garde qu'un même prénom peut se révéler révolutionnaire dans un cas, sans signification politique dans un autre, ou seulement à une période donnée.
- 77 L'avancement de nos connaissances est au prix de ce travail au cas par cas. Il en est des prénoms comme des surnoms : à chacun son histoire, son origine, sa prime signifiante, même s'il y a homonymie.
- 78 Une telle étude de l'ensemble des prénoms donnés en France pendant la période révolutionnaire montre que le comportement onomastique suit une évolution déjà en cours, mais que les événements politiques ont fortement emballée ; le côté franchement révolutionnaire de certains prénoms réside en ce qu'ils s'inscrivent délibérément dans un

temps donné, comme, auparavant, *Fleurdelis* au xviesiècle ou *Georges Washington* dix ans avant la Révolution.

NOTES

1. Auparavant, on notait, par exemple, *Joseph Isidore Fabien Brignoles* né à Brignoles (Var) en 1763, ou *Antoine Pauli Marseille* né à Marseille et baptisé le 25 octobre 1790.
2. Le procédé a pu relever aussi de la distinction honorifique quand le fils du maire de Nantes fut baptisé *Pierre Donatien Nantes* avant 1730 ; auparavant, en 1698, le fils du gouverneur du Maine recevait au baptême le nom de *René Mans*.
3. Donc sans rapport avec un nom moral issu de calendrier comme l'affirme N. Hörsch.
4. Sur le calendrier, *Laurier* est le 13 pluviôse.
5. Il est très rare qu'un acte explicite la motivation d'un tel prénom : le 13 messidor an II, un épicier orléanais a un fils "auquel en mémoire de la victoire remportée le huit présent mois sur les rois coalisés contre notre liberté, il a donné le prénom de *Fleurus*".
6. Cf. *François Brutus le Sansculottes*, fils de cordonnier de l'armée, déclaré le 16 vendémiaire an III à Nice ; mais *Genneviève Agnes Sans-Culottes*, déclarée le 27 brumaire an II à Dieppe, est la fille d'un huissier habitant la section des Sans-Culottes.
7. La *franciade* est une "période de quatre années se terminant par une année bissextile". En revanche, à Franciade (ci-devant Saint-Denis, dans la Seine-Saint-Denis), un enfant est déclaré, le 11 pluviôse an II, *Charles Mardochee Franciade*.
8. En revanche, le 10 germinal an II, un citoyen briviste abandonne son prénom *Pierre* en déclarant : "Je prends le nom de *Meurier*, nom qui répond au jour de ma naissance arrivée le 17 juillet (vieux style)".
9. Noter l'ambiguïté du prénom qui, pour certains parents, peut évoquer aussi bien la vertu morale chrétienne que la vertu politique républicaine.
10. Au rebours, *Marie Barbe Virginie Pannier*, déclarée le 21 floréal an IV à Arras, est une enfant trouvée dans un "panier d'osier".
11. Figurent à l'acte quatorze "commissaires nommés"
12. Le fils du marquis de Menou est baptisé *Jean François Abdallah* en 1756.
13. *Amy, Amour* (comme le prouve le prénom donné à Brest : *Constance Amitié Confiance Amour*), *Concorde, Espérance* (cf. *Bonne Espérance* à Bricquebec [Manche] en l'an II), *Félicité* (cf. *Félicité Nationale* à Concarneau [Finistère] en l'an II) et *Prudence* (cf. *Admirable Prudence* à Urville [Manche] en 1793).
14. *Adorateur, Aimable, Amant, Angélique, Auguste, Bien-aimé, Constant, Fidèle, Pacifique*.
15. *Auguste, Beauregard, Branche d'Or, Brin d'Amour, Fleur d'Épine, Francœur, La Gâté, L'Invincible, Martial, La Rose, Sans-Quartier*.
16. Ajoutons que c'est aussi un nom de famille.
17. Cf. *René Mans Froulay, Grand d'Espagne*.
18. Cf. *Jean Bretagne Charles Godefroy*, duc de La Trémoille en 1772.
19. *Jules César, Vercingétorix*.
20. Cf. *Georges Louis Gilbert Washington*, marquis de La Fayette.
21. Cf. *Cerise François Melchior de Vogüé*, *Cerise* étant un prénom d'origine italienne.

22. Janvier et Mars, noms de saints, sont aussi noms de baptême au XVIII^e siècle.
23. Achille, Agricola, Agrippa, Ajax, Alcibiade, Alexandre, Annibal, Auguste, César et Jules César, Claudius, Clélie, Cornélie, Épaminondas, Fabricius, Hector, Hercule, Horace, Juvénal, Lucrece, Marc Antoine, Marius, Nestor, Olympe, Ovide, Pompée, Romule, Salamine, Salluste, Scevola, Scipion, Timoléon, Tite, Ulysse, Virgile, Zénon.
24. Achille, Ajax, Alcibiade, Alexandre, Anacréon, Archimède, Arsitide, Auguste, Brutus, Cincinnatus, Corinthe, Coriolan, Darius, Décus, Diogène, Fabius, Hector, Hercule, Homère, Horace, Lentulus, Léonidas, Lucius, Lucullus, Marc Antoine, Marcellus, Marius, Néron, Nestor, Numa, Ovide, Périclès, Platon, Plutarque, Pompée, Probus, Régulus, Romulus, Salluste, Scipion, Servilius, Socrate, Sophocle, Télémaque, Tibère, Titus, Virgile.
25. Aristide, Brutus, César, Cincinnatus, Clélie, Cornélie, Mucius et Scevola, Socrate — mais aussi Anacharsis, Anaximandre, Bible, Cayus Grachus, Cassius, Epicharis, Licinia, Mucène.
26. Défenseur de la Liberté et de l'Égalité, Égalité, Fédéré, Fraternité, Liberté, Maximum, Montagnard, Montagne, L'opinion, Patriote, Républicain, République, Réunion, Révolutionnaire, Sansculote, Suprême, Tricolore, Unité.
27. Floréal, Messidor, Prairial, Vendémiaire, Ventosine ; Décady, Primidi, Sans-Culotide ; Amaranthe, Apocin, Arrosoir, Artichaut, Avoine, Balsamine, Bouleau, Carthame, Cèbes, Cerfeuil, Champignone, Chêne, Corissendre, Escourgeon, Faucille, Giroflée, Jasmin, Jonquille, Lauréole, Laurier, Lilas, Luzerne, Muguet, Orcanète, Pastec, Pavot, Pensée, Pigeon, Réséda, Romarin, Roquette, Ruche, Verger d'Or, Violette.
28. Albitte, Bara, Chalier, Lepelletier, Marat(te), Robespierre.
29. Fénelon, Jean-Jacques, Voltaire.
30. Tell.
31. Fleur, Fleuridor, Formidable, L'espérance, Sensitive, Soit Vertueux [sic].
- Pour les références aux ouvrages et articles utilisés, on se reportera à la bibliographie générale (cf. infra).

RÉSUMÉS

Les études sur les prénoms dits révolutionnaires apparaissent souvent comme monolithiques. L'essence du nom est plurielle et exige de porter un regard aigu sur ce tout ce qui entoure la nomination des individus et le nom même. La motivation du choix mais aussi du nom n'est pas unique. L'ambiguïté règne en maître et le nommant en use plus ou moins consciemment. Dès lors, c'est la définition du « prénom révolutionnaire » qui est remise en cause.

Revolutionary First Names in France.

Studies on so-called revolutionary first names often appear monolithic. A name is essentially plural and requires a keen look at the circumstances surrounding the naming of an individual and the name itself. The motivation behind a choice and a name is never straightforward. Ambiguity reigns supreme and the chooser acts more or less consciously. This calls into question the very definition of a « revolutionary first name ».

INDEX

Mots-clés : prénoms révolutionnaires, définition, méthodologie, lieux, motivations

AUTEUR

PIERRE-HENRI BILLY

C.N.R.S., Toulouse